

DEFINITIONS

Amnistie : Acte décidant de supprimer un fait punissable, d'arrêter les poursuites et d'effacer les condamnations.

Arrêté : Décision écrite émanant d'une autorité administrative (ministérielle, préfectorale ou municipale)

Abstention : C'est quand un électeur inscrit refuse de voter

Ballottage : Il y a ballottage lorsqu'aucun n'ayant satisfait aux conditions pour être élu au 1^{er} tour il devient nécessaire de procéder à un 2^{ème} tour de scrutin.

Constitution : Lois fondamentales qui réglementent les différents organes de l'Etat et qui fixe les rapports entre eux ainsi qu'avec les citoyens.

Etat de siège : C'est quand le fonctionnement des institutions, l'intégrité du territoire, l'exécution des engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate. Les pouvoirs publics sont transférés aux militaires.

Etat d'urgence : Régime temporaire exceptionnel pendant lequel les autorités renforcent le pouvoir des agents des forces de l'ordre pour veiller sur la sécurité des biens et des personnes.

Loi de finances : Loi par laquelle le parlement vote le budget de l'Etat

Majorité absolue : Nombre de voix égale à la moitié des suffrages exprimés plus une

Majorité relative : Nombre de voix supérieur à celui obtenu par les autres candidats

Mandat : Mission confiée à un représentant par les élus pour une période donnée

Ordonnance : Texte émanant de l'exécutif qui, contrairement au décret, intervient dans le domaine de la loi en vertu d'une délégation donnée pour une durée et sur des sujets limités par l'Assemblée Nationale.

Référendum : C'est le vote direct par lequel les citoyens se prononcent sur une proposition de mesure législative ou constitutionnelle émanant du pouvoir exécutif.

Suffrage : Vote, Voix donnée en matière d'élection

Suffrage direct : Système dans lequel l'électeur vote lui-même pour le candidat à élire.

Suffrage indirect : Système dans lequel le candidat qu'il faut élire est élu par les membres de corps élus ou par des délégués élus par le corps électoral.

Suffrage universel : Système dans lequel le corps électoral est constitué par tous les citoyens qui n'ont pas été privés de leurs droits politiques à la suite d'une condamnation de droit commun.

Scrutin : Vote émis soit par bulletins déposés dans une urne et comptés ensuite, soit par procédé électronique, ensemble des opérations de vote.

Scrutin public : Permet de connaître le vote émis par chacun

Scrutin uninominal : L'électeur ne vote que pour un candidat

Scrutin plurinominal ou tête de liste : L'électeur vote pour plusieurs candidats choisis sur une seule liste lorsque le panache est interdit, ou sur plusieurs listes lorsque le panache est permis.